Nations Unies S/PV.4968



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4968e séance

Vendredi 14 mai 2004, à 12 h 45

New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Antonio
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	Mme Serazzi
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Rosenblatt
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. De La Sablière
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)

04-35060 (F)



La séance est ouverte à 12 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)

Le Président (*parle en anglais*) **:** J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Timor-Leste une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, publié sous la cote S/2004/333.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/383, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré par le Conseil au cours de ses consultations préalables.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1543 (2004).

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à souligner que ma délégation se félicite du fait que la résolution prorogeant le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental ait été adoptée par consensus, conformément à la présentation d'un texte présidentiel.

Les délégations brésilienne et angolaise sont fières d'avoir eu la possibilité de rédiger la présente résolution qui garantit la présence de la force de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste pour une nouvelle période de six mois, l'objectif étant d'en proroger le mandat pour six mois de plus. Nous nous félicitons tout particulièrement que la communauté internationale, par le truchement du Conseil de sécurité, ait pu fournir une réponse adéquate à la demande des autorités timoraises.

En outre, la résolution adoptée est un engagement sans équivoque de la part de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité dans un pays qui n'a que deux ans d'existence et qui peut s'enorgueillir de tant d'exploits historiques ces dernières décennies. Nous saluons le peuple et les autorités du Timor-Leste d'avoir tant accompli en si peu de temps. Nous saluons également la communauté internationale d'avoir offert un appui important à l'édification de cette nouvelle nation. Nous sommes convaincus que cette phase de consolidation d'un an de la présence de l'ONU au Timor-Leste sera de la plus grande importance pour le développement de ce pays, pour ses propres capacités et pour son autosuffisance.

Je souhaiterais également saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations de leurs précieuses contributions pendant les négociations, lesquelles ont abouti à un consensus gratifiant sur l'adoption de cette résolution. Les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple timorais pour instaurer la paix et la prospérité dans le pays ont toujours bénéficié d'un ferme appui.

Enfin, je voudrais remercier encore une fois l'Ambassadeur Kamalesh Sharma du travail

exceptionnel qu'il a accompli au Timor-Leste. Tous nos vœux de succès l'accompagnent alors qu'il arrive au terme de son mandat de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et qu'il rentre chez lui où il connaîtra, nous l'espérons, de nombreuses années de bonheur avec sa famille et ses amis.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.